

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 24
- Votants : 29
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 5
- Absent(s) : 0

DEL 2026_035

Date de convocation :

Le 08 avril 2026

Date d'affichage :

Le 08 avril 2026

Fait à Aigondigné,

Le 15 avril 2026

*Ont signé au registre tous les
membres présents.*

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-six, le quatorze du mois d'avril à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Laurent AUDÉ, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : ALLEGRETTI Isabelle, AUDÉ Laurent, BARBAREAU Freddy, BAUMGARTEN Christian, BEUN Fanny, BLAY Véronique, BONNEAU Magali, BONNIN Jean-Marie, BRET Nathalie, CHAIDRON, Laurence, CHAILLER Catherine, DAGUTS Karline, DUMORTIER Roselyne, FAURE Didier, FOUQUET Christophe, GARNAULT Claude-Manuel, GUILLORIT Mikael, JARDIN Mathilde, LAPORTE Pierre, LARGEAU Vanessa, LECULLIER Lysiane, LORIOU Vincent, MAGNE Didier, MARTINEAU Marina, MÜHLBERGER Karlheinz, OUVRARD Emilie, PINEAU Vincent, ROUXEL Patricia, SIMON Christophe.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : BARBAREAU Freddy représenté par GARNAULT Claude-Manuel, BONNEAU Magali représentée par LARGEAU Vanessa, FOUQUET Christophe représenté par JARDIN Mathilde, LORIOU Vincent représenté par BAUMGARTEN Christian, MAGNE Didier représenté par LAPORTE Pierre.

Secrétaire de séance : Emille OUVRARD

Délibération 2026_035 : AFFAIRES GENERALES

Objet : Désignation du représentant de la commune pour ID79

- **Représentants de la commune pour ID79 (Ingénierie territoriale)**

Considérant qu'il convient de désigner pour cette association un délégué représentant la commune,

L'assemblée propose de prendre les délégués suivants :

Titulaire : Didier FAURE

Suppléant : Pierre LAPORTE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- **DECIDE** de désigner Monsieur Didier FAURE comme titulaire et Monsieur Pierre LAPORTE comme suppléant pour représenter la commune d'Aigondigné auprès d'ID 79.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,
Laurent AUDÉ,

*Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans
un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

